

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 14 décembre 2021

Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absent :

Absents excusés : Christian NOIR (pouvoir à Didier BESSON)

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h. Arrivée de Christophe FEBVRE (20h30), Didier BESSON et Christian MAIRE (20h45).

Remarque de Mme Berthet sur le dernier compte-rendu : absence de chiffres annoncés par la CAF.

Pas d'autres observations, le compte-rendu est approuvé avec 1 abstention

1/ Travaux RD471 MIREBEL : choix de l'entreprise

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : SJE pour 299 695 € HT, Eiffage pour 360 295 € HT et Eurovia pour 440 950 € HT. Le cabinet André a procédé au classement de ces offres selon plusieurs critères des marchés publics. L'entreprise la mieux classée suite à l'analyse des offres est l'entreprise SJE. M. le maire précise qu'il suivra ces travaux de très près avec le maître d'œuvre (Cabinet André).

Vote pour le choix de l'entreprise SJE : 1 voix contre et 15 voix pour.

2/ Travaux RD471 MIREBEL : demande de subventions DETR DST

Les dossiers de demande de subventions doivent être rendus avant le 31/12/2021. Le maire présente le plan de financement correspondant. Accord à l'unanimité pour solliciter 30% de DETR (Etat), 20% de DST (Conseil Départemental), 10 000 € d'Amendes de police (plafonné). Une subvention de la Région de 100 000 € est déjà acquise. Le reste à charge pour la commune doit être de 20 %.

Accord à l'unanimité.

3/ Aires de jeux : demande subventions DETR DST

Le sol de l'aire de jeux à Granges-sur-Baume est à changer (pose d'un sol souple) pour un montant de 15 782 € HT et l'aire de jeux de Mirebel n'est plus aux normes, devis de 37 471 € HT. Le maire propose de solliciter des subventions DETR et DST à hauteur de 40%.

Accord à l'unanimité.

4/ Micro-crèche : demande de subventions DETR DST

Le maire présente les plans proposés pour un bâtiment répondant aux exigences de la CAF et de la PMI. Il s'agit d'un bâtiment de type passif à énergie positive, avec panneaux solaires, répondant aux normes environnementales nouvelles. L'appel à projet de la CAF est à envoyer avant le 31/12, le dossier est en cours de finalisation. La décision finale sera prise après réception de l'accord de la CAF. Le maire propose de préparer les dossiers de subventions sur une base de 605 000 € HT de travaux et de maîtrise d'œuvre, demande de DETR (30%) et DST (30%). La CAF peut participer jusqu'à 150 000 € HT et une demande sera également faite à la Région. Il doit rester 20% à la charge de la commune. La commune fera un emprunt qui sera couvert par le loyer (échéance d'emprunt de 650 € maximum pour un loyer de 750 €).

Accord à l'unanimité.

5/ Assainissement : contrat de prestations de services avec SUEZ

Le contrat d'entretien des réseaux et des stations, attribué à SUEZ arrive à échéance le 31/12/2021. SUEZ a fait une proposition de nouveau contrat pour un montant de 15 055 € HT/an (200 € de moins que l'année précédente), renouvelable un an.

Accord à l'unanimité.

6/ Adhésion à l'Agence départementale d'Ingénierie :

La police de l'eau demande un diagnostic assainissement sur Granges-sur-Baume et Crançot, effectué par une entreprise spécialisée, avec un programme de travaux et un cahier des charges précis. L'agence d'Ingénierie du Département peut apporter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités pour ce type de dossier. Pour ce faire il convient d'adhérer (pour un montant de 100 €) et approuver les statuts.

Accord à l'unanimité.

A noter que l'Agence de l'Eau peut subventionner ces travaux à hauteur de 50%.

7/ PLU : approbation définitive du projet

Le maire présente les derniers ajustements à apporter au PLU (concernant les clôtures, les vérandas, les murs bahuts...), ainsi que la modification demandée par La Maison du Vigneron. Le projet tel qu'il est défini sera soumis à l'accord des personnes publiques associées (3 mois) puis soumis à enquête publique.

Accord à l'unanimité.

8/ GRANGES SUR BAUME : étude de l'aménagement du village :

La commune a décidé de réfléchir à une amélioration de l'environnement de Granges sur Baume, pour favoriser l'accueil des touristes, mais sans désagrément pour la population.

La proposition de Mme Guyoton architecte, spécialiste de l'environnement, du cabinet « tant qu'il y aura des rues en herbe » a été envoyée à tous les conseillers préalablement à cette réunion. Elle propose de travailler en lien avec les artisans, commerçants artistes du village et avec la population. Des réunions publiques seront organisées, des fiches « travaux » seront préparées qu'il conviendra de hiérarchiser. Ce projet pourrait s'intégrer dans la démarche Grand Site de France. Il faudra également tenir compte des travaux éventuels d'assainissement.

Le devis de l'architecte paysagiste pour l'étude de ce projet est de 17 775 € HT, une subvention de 50 % peut être sollicitée.

Accord à l'unanimité moins 1 abstention.

9/ Décisions modificatives budgétaires :

Il manque 10 640 € au chapitre 12 (charges de personnel). Le maire propose d'utiliser les remboursements d'indemnités journalières (12 000 € disponibles au compte 6419) afin de combler ces crédits budgétaires.

Accord à l'unanimité.

10/ Délibérations budgétaires Investissements 2022 :

Afin de payer des dépenses d'investissement début 2022 avant le vote du budget, il convient de délibérer pour autoriser ces dépenses à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement réalisées en 2021.

Accord à l'unanimité.

11/ Autorisation de passage FAMY Carrière :

L'entreprise FAMY, avec ses camions, emprunte une portion de chemin appartenant à la commune de Hauteroche et passe sur la parcelle ZM 8 (chemin étroit) pour accéder au site de la carrière. Afin de régulariser la situation, elle souhaite une délibération qui l'autorise à utiliser cet accès.

Accord à l'unanimité.

12/ Tarifs 2022 :

Les conseillers proposent de maintenir encore cette année les tarifs des locations des salles communales de Crançot, Granges-sur-Baume et Mirebel mais de prévoir un tarif spécial pour le week-end de la Saint Sylvestre : augmentation de 16 % du tarif de base soit un montant de : 550 € pour Crançot (au lieu de 474 €) et 120 € pour Granges et Mirebel (au lieu de 104 €). Un abattement de 30 % est appliqué pour les habitants de Hauteroche.

Les tarifs des concessions cimetièrre restent inchangés.

Les tarifs concernant les droits de place sont modifiés ainsi : droit de place 1 journée 70 €, primeur 120 €, pizzas Perrod 400 €, boucher 150 €.

Accord à l'unanimité.

13/ Questions et informations diverses :

- Des travaux ENEDIS sont prévus rue du Sauget afin de palier à des problèmes de baisse de tension.
- Boîte aux lettres de Granges-sur-Baume : comment fait-on ? Une étiquette plastifiée sera apposée sur la boîte qui précise que le courrier doit être déposé à la mairie de Hauteroche 10 route de Lons Crançot Hauteroche.
- Noël des enfants maintenu samedi 18 décembre à 16h30 avec pass sanitaire pour un spectacle de magie et remise de friandises.
- Annulation du marché de Noël. Les parents d'élèves proposeront la vente de produits sur le marché du samedi 18/12/2021
- La fibre devrait arriver chez les particuliers d'ici fin 2022.
- Un document donnant toutes les informations pour souscrire à la Fondation du patrimoine pour la conservation du château de Mirebel sera distribué en même temps que l'Echo. Tout le monde peut participer et obtenir une déduction fiscale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45